

## LA PRIME AIR BOIS POUR BIEN SE CHAUFFER SANS POLLUER

Difficile d'imaginer que votre feu de cheminée, allumé avec un bois local, est un polluant majeur de l'agglomération. Pourtant, à cause des équipements anciens, le chauffage au bois est responsable de près de la moitié des émissions de particules fines dans l'atmosphère, ce chiffre pouvant atteindre 75% lors des pics hivernaux.

Un appareil neuf émet en moyenne dix fois moins de particules. De plus, il offre un meilleur rendement : un appareil de chauffage performant produit autant de chaleur qu'une cheminée ouverte, avec huit fois moins de bois. Plus la combustion se produit à haute température et plus elle est complète. C'est pour cela que le feu doit être réalisé avec du bois sec et dans un foyer fermé. Pour changer les comportements, la Métropole fait le pari d'une écologie positive, en déployant une prime de 800 à 1200 euros pour le remplacement des cheminées à foyer ouvert ou tout type d'appareil de chauffage au bois de plus de 15 ans.

Si 5000 équipements vétustes venaient ainsi à être changés parmi les 14 800 qui sont aujourd'hui utilisés, les niveaux de particules fines chuteraient de 10% sur le territoire métropolitain

Pour bénéficier de la prime, il faut s'engager à détruire son ancien système de chauffage et le remplacer par un appareil présentant des performances équivalentes au label Flamme verte 7 étoiles, le tout réalisé par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). La prime est cumulable avec le Crédit d'Impôt à la Transition Energétique (CITE) ce qui peut représenter jusqu'à 70 % du prix total de l'opération. Un dossier de demande d'aide doit être déposé avant le début des travaux. Renseignez-vous auprès de l'Agence locale de l'Energie et du Climat de la Métropole grenobloise ou retrouvez plus d'informations sur [www.lametro.fr/chauffagebois](http://www.lametro.fr/chauffagebois) ou [www.alec-grenoble.org](http://www.alec-grenoble.org).